Année européenne de la jeunesse 2022

2021/0328(COD) - 14/10/2021 - Document de base législatif

OBJECTIF : proclamer l'année 2022 comme Année européenne de la jeunesse.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : la **stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027** constitue le cadre de la coopération européenne en matière de politique de la jeunesse pour la période 2019-2027, sur le fondement de la résolution du Conseil du 26 novembre 2018.

La stratégie reconnaît que les jeunes contribuent à une évolution positive de la société et qu'ils nourrissent les ambitions de l'Union européenne, et que la politique de la jeunesse peut contribuer à créer un espace au sein duquel les jeunes peuvent saisir les occasions qui se présentent et promouvoir les valeurs européennes.

Les **conséquences de la pandémie de COVID-19** sur l'éducation, l'emploi, l'inclusion sociale et la santé mentale des jeunes ont été sans précédent. La crise économique provoquée par les confinements a particulièrement frappé les jeunes Européens. Pourtant, les jeunes se sont montrés solidaires envers les autres générations et sont également parvenus à faire preuve d'une grande résilience tout en contribuant à atténuer les effets de la pandémie.

Le 15 septembre 2021, la présidente von der Leyen a annoncé, dans son discours sur l'état de l'Union, que la Commission européenne proposerait de faire de 2022 l'Année européenne de la jeunesse.

Dans sa résolution relative à l'incidence de la COVID-19 sur la jeunesse et le sport, le Parlement européen a insisté sur l'impact particulièrement sensible qu'a eue la pandémie sur les jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation, ainsi que sur la nécessité de se pencher sur les problèmes que rencontrent les jeunes issus de groupes vulnérables. Il a invité la Commission et les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux effets désastreux sur l'emploi des jeunes et a insisté sur le rôle du bénévolat au regard du développement des compétences des jeunes.

CONTENU : la Commission propose de **faire de 2022 l'Année européenne de la jeunesse.**

Objectifs

L'objectif général de l'Année européenne de la jeunesse est d'encourager les efforts déployés par l'Union, les États membres et les autorités régionales et locales pour **mettre à l'honneur les jeunes dans une perspective d'après-pandémie, les soutenir et nouer un dialogue avec eux**. Elle sera l'occasion de sensibiliser les jeunes aux possibilités qui s'offrent à eux à l'échelle européenne.

À la faveur de l'Année européenne de la jeunesse, la Commission, en coopération avec le Parlement européen, les États membres, les autorités régionales et locales, les parties prenantes et les jeunes eux-mêmes, entend mener les actions suivantes:

- montrer comment les **transitions verte et numérique** offrent une perspective d'avenir renouvelée et des possibilités de lutter contre les effets négatifs de la pandémie sur les jeunes et sur la société dans son ensemble;

- s'inspirer de la vision et des connaissances des jeunes afin de renforcer et de **dynamiser davantage le projet commun d'Union européenne** et être à l'écoute des jeunes, tenir compte de leurs préoccupations et les aider à développer des possibilités concrètes et inclusives, tout en utilisant au mieux les instruments de l'Union;

- encourager tous les jeunes, en particulier les jeunes ayant moins de perspectives et issus de milieux défavorisés ou appartenant à des groupes vulnérables, à **devenir des citoyens actifs et engagés** ainsi que des acteurs du changement, inspirés par un sentiment d'appartenance à l'Europe. Il s'agit notamment d' accroître les efforts pour renforcer les capacités en matière de participation des jeunes et d'engagement civique parmi ceux-ci et d'associer les jeunes issus de milieux divers aux principaux processus de consultation, comme la conférence sur l'avenir de l'Europe;

- promouvoir, de manière égale, **les possibilités offertes aux jeunes par les politiques publiques** aux niveaux européen, national, régional et local, afin de soutenir leur développement personnel, social et professionnel dans un monde respectueux de l'environnement, numérique et inclusif.

L'Année européenne de la jeunesse :

- sera mise en œuvre à l'aide des programmes et mécanismes de mise en œuvre de l'UE déjà en place et de l'impulsion donnée par NextGenerationEU;

- donnera une impulsion unique à la mise en place d'un espace européen de l'éducation en créant, d'ici à 2025, un véritable espace européen d'apprentissage;

- contribuera au pacte européen pour le climat, au plan d'action actualisé en matière d'éducation numérique et à l'initiative HealthyLifestyle4all, qui vise à promouvoir un mode de vie sain pour tous;

- mettra en évidence les efforts déployés par l'Union afin d'élargir les possibilités d'emploi pour les jeunes dans le cadre de la relance après la pandémie grâce au renforcement de la garantie pour la jeunesse.

Actions, mesures et financement

Les mesures consisteront notamment en **des campagnes d'information et de promotion, des manifestations et initiatives** menées à l'échelle européenne, nationale, régionale et locale, visant à communiquer des messages clés et à diffuser des informations sur des exemples de bonnes pratiques, y compris le rôle de l'Union dans la promotion de solutions communes. Cela débouchera sur une participation et un apprentissage actifs dans des domaines d'action clés, tels que la lutte contre le changement climatique.

L'organisation de la participation à l'Année européenne au niveau national relèvera de la responsabilité des États membres. La Commission organisera des réunions des coordonnateurs nationaux pour coordonner le déroulement de l'Année européenne.

Sans préjudice des prérogatives de l'autorité budgétaire, l'objectif est de fournir un financement d'au moins **8 millions d'EUR** pour la mise en œuvre de la présente décision.